

**FFvolley**  
Ligue Réunion



**REGLEMENT PARTICULIER DES  
ÉPREUVES (RPE) « Catégorie Moins 15  
FEMININE » 2023/2024**

## Table des matières

ART 1 - GENERALITE .....	3
ART 2 - PARTICIPATION DES GSA .....	3
ART 3 - LICENCES DES JOUEURS .....	3
ART 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES .....	4
ART 5 - CALENDRIER .....	5
ART 6 – PROTOCOLE DES RENCONTRES .....	5
ART 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS .....	5
ART 8 – FORMULE SPORTIVE .....	6
ART 9 – BALLON .....	7
ART 10 – FEUILLE DE COMPOSITION DE L'EQUIPE .....	7
ART 12 – FORFAIT .....	8

## ART 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Régional F15
Catégorie	15 ans et moins
Abréviation	F15
Commission sportive référente	CRS
Forme de jeu	6x6
Genre	FEMININ
Formule	Plateau, méthode du Serpentin

## ART 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Selon engagement
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre d'équipe par GSA	-
Les GSA engagés sont soumis à des obligations	oui

## ART 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les Joueurs	Compétition volley ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Non
Type de licence mutation autorisée	Tous types
<b>Catégories autorisées</b>	
M15	Oui
M13 avec simple surclassement régional	Oui

## ART 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

<b>Dans l'équipe, joueurs inscrits sur la feuille d'engagement</b>	
Composition du collectif joueurs maximum	12 y compris 2 libéros au maximum
Composition du collectif technique	1 Ent. « Encadrement extension Educateur Sportif » 2 Ent. Adj. « Encadrement extension Educateur Sportif » 1 physiothérapeute (kiné) «Encadrement extension Soignant »). 1 Médecin « Encadrement extension Soignant »
Nombre maximum de joueurs mutés	3
Nombre maximum de joueurs mutés pour un nouveau club	4
Nombre maximum de joueur étranger hors UE	1

### Art 4.1 INSCRIPTION D'ÉQUIPE

*Périodes d'engagements sur le site de la fédération fixées par la CRS : date limite le **jeudi minuit de la semaine de la journée du championnat.***

L'engagement sur le site de la fédération ou sa première présence sur une journée valide l'engagement de(s) équipe(s) pour la saison.

A chaque journée, sa présence est à confirmer sur le site de la fédération, dans commentaire en précisant le nombre d'équipes et la date de la journée du tournoi.

Le GSA organisateur peut refuser toute équipe non inscrite sur le site de la Ligue Réunionnaise de Volley Ball, lrvb.re, dans l'article de la journée du championnat.

Un GSA peut inscrire plusieurs équipes dans ce championnat.

Finalités : pas de limite d'équipes qualifiées par GSA

### Art 4.2 CAS PARTICULIER DE LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Permutations :

- 1 joueur de l'équipe basse peut permuter en équipe haute. S'il ne redescend pas en équipe basse à la prochaine journée, il reste en équipe haute pour toute la saison.

- 1 seule permutation possible sur toute la saison d'un joueur de l'équipe haute vers l'équipe basse => uniquement si l'équipe basse est incomplète (M15 et M18 : 5 joueurs(ses) ; M13 : 3). Le club doit informer le club organisateur de la permutation au moment de l'inscription des équipes.

Si une équipe est incomplète (M15 et M18 : 5 joueurs(ses) ; M13 : 3) l'équipe peut jouer.

A la fin de la première phase, elle est déclassée (fin de poule) mais ses points ne sont pas comptabilisés. Si l'équipe est en poule haute, elle descend en poule basse au prochain tournoi.

Mutation : libre

Date d'approbation par le comité directeur : le 31-01-2024 - V1

## ART 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Heure officielle du début de tournoi	9h00
Modification d'implantation autorisée	Non

## ART 6 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H : 09h00
Présence des équipes	H-60 à H-30 :8h00 à 8h30
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	A partir de H- 60 minutes
Planning des matchs	H- 20 minutes
Echauffement au filet lors du premier match de l'équipe	H- 10 minutes
Pour les matchs suivants, les équipes doivent être prêtes à jouer tout en respectant les consignes de l'organisateur.	

### Mise en place de 30 min de formation d'arbitre suivant la disponibilité du corps arbitral

Date d'approbation par le comité directeur : Date de diffusion : 4  
durant ma journée du championnat. Le corps arbitral fournira les dates d'intervention dans un délai de 15 jours avant le tournoi.

## ART 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de l'envoi des feuilles de matchs	GSA organisateur
Transmission (dans un format de bonne qualité de préférence PDF) de la composition des équipes et des résultats de la phase qui permettent d'établir le classement final : à la CRS <a href="mailto:commission-sportive@lrvb.re">commission-sportive@lrvb.re</a> et à la Ligue <a href="mailto:ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr">ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr</a>	Avant dimanche minuit

Tous les supports pour l'organisation sont à disposition des clubs sur le site Internet de la ligue : <https://lrvb.re/>  
Seuls ces documents devront être utilisés.

## ART 8 – FORMULE SPORTIVE

3 terrains obligatoires par genre et par journée, en gymnase et/ou plateau noir

**Remarque : Un moment doit être accordé aux équipes pour la restauration.**

### Art 8.1 - FORMULE PLATEAU METHODE SERPENTIN

Périodes d'engagements fixées par la CRS : date limite le **jeudi minuit de la semaine du tournoi**. Le championnat se déroule en formule plateau avec la méthode serpent.

#### Art 8.1.1 ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

L'ordre de classement des équipes est établi selon le classement général de l'année précédente et des tournois open du début d'année. Les équipes nouvellement engagées figurent en fin de classement selon le classement établi des tournois OPEN.

#### Art 8.1.2 ORGANISATION DE LA SUITE DU CHAMPIONNAT

L'ordre de classement des équipes est établi selon le classement général de la journée précédente. Les équipes nouvellement engagées ou absente la journée précédente figurent en fin de classement.

#### Art 8.1.3 ORGANISATION CHAMPIONNAT A PARTIR DE LA DEUXIÈME JOURNÉE

Le nombre d'équipes engagées présentes est inférieur ou égal à 12  
Match en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart. Tie-break de 15 points avec 2 points d'écart.

Le nombre d'équipes engagées présentes est inférieur ou égal à 12 la journée se déroulera de la manière suivante :

Poule haute pour les équipes classées 1 à 6

Poule basse pour les équipes classées 7èmes et suivantes

Le nombre d'équipes engagées présentes est supérieur à 12 la journée se déroulera de la manière suivante :

Poule haute pour les équipes classées 1 à 9

Poule basse pour les équipes classées 10èmes et suivantes

#### Art 8.1.4 ORGANISATION CHAMPIONNAT POULE HAUTE ET POULE BASSE

Poule Haute	Poule Basse
Tous les matchs en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart. Tie-break de 15 points avec 2 points d'écart	Tous les matchs en 1 set de 25 points avec 2 points d'écart.

Date d'approbation par le comité directeur : le 31-01-2024 - V1

Les 2 équipes de la poule haute les moins bien classées du classement général de la journée descendent en poule basse la journée suivante.

Les 2 équipes de la poule basse les mieux classées du classement général monte en poule haute la journée suivante et marque le même nombre de points que l'équipe qui descend en poule basse. Les équipes nouvellement engagées, la journée suivante, figurent en fin de classement de la poule basse.

## Art 8.2 PHASE FINALE- FORMULE PLATEAU

La finale est programmée sur 2 journées.

**Après application de l'article 4.1, les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale. Les modalités seront précisées dans le cahier des charges des finales.**

## Art 8.3 CLASSEMENT MÉTHODE SERPENTIN

Date d'approbation par le comité directeur : Date de diffusion : 6

- Équipe classée 1ère = Nombre d'équipes engagées plus 01 point
- Équipe classée 2ème = Nombre d'équipes engagées moins 01 point
- Équipe classée 3ème = Nombre d'équipes engagées moins 02 points
- Et ainsi de suite...
- Match perdu par pénalité : moins **0 point**
- Match perdu par forfait : moins **1 point**
- L'équipe engagée et absente est déclarée forfait : moins **1 point**
- Pénalité de l'équipe qui arrive sur le tournoi après 09 :00 : moins 1 point sur le classement de la journée.

## ART 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Ballons officiels homologués FFVB
<b>Les ballons pour les tournois</b>	A la charge de chaque GSA engagé
Nombre de ballons minimum mis à disposition pour les finales	12
Ramasseurs de balles	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	3 pour la phase finale

## ART 10 – FEUILLE DE COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

**Les joueurs sont inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot sur la feuille de composition des équipes.**

**La composition de chaque équipe (exemple : une fiche pour l'équipe 1 et une autre pour l'équipe 2, etc..) doit être enregistrée sur le site de la fédération avant la journée du championnat.**

**Les GSA doivent arriver avec une feuille d'engagement préremplie.**

**Le GSA organisateur est responsable de la vérification de la feuille de composition des équipes et des licences.** L'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre.

Si une équipe est incomplète (**moins de 4 joueurs**) ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle perd par pénalité.

Date d'approbation par le comité directeur : le 31-01-2024 - V1

## ART 11 – OBLIGATIONS

Obligation d'équipes jeunes portant sur l'équipe sénior	Oui
Tout GSA a l'obligation d'organiser au moins 2 journées minimum du championnat jeune (quelle que soit la catégorie).  Le GSA qui ne satisfait pas à cette obligation sera sanctionné d'une amende selon la tarification des droits et amendes 2022/2023	NON
Obligation de déclarer un arbitre (jeune ou à former, M21 au plus) par équipe M15 à l'engagement	Pénalité : aucune

## ART 12 – FORFAIT

Date d'approbation par le comité directeur : Date de diffusion : 7  
Forfait dû à l'absence des équipes jeunes du club dans la catégorie :  
Le GSA sera sanctionné d'une amende selon la grille de tarifications des droits et amendes 2022/2023.

En cas d'engagement supérieur à 1 équipe, si au moins une équipe est présente lors du tournoi, le GSA n'est pas sanctionné financièrement.

Fermeture de la Route Littoral (RL) : Maintien des compétitions  <b>E-mail CRS :</b> <a href="mailto:commission-sportive@lrvb.re">commission-sportive@lrvb.re</a>  <b>E-mail Ligue :</b> <a href="mailto:ligue-reunion-volley ball@wanadoo.fr">ligue-reunion-volley ball@wanadoo.fr</a>	En cas d'absence, pas de sanction sportive et financière pour les clubs concernées par la RL  Les clubs concernés doivent prévenir le GSA recevant, la CRS et la ligue de leur forfait au moins 24h avant le tournoi (au plus tard le samedi avant 8h00). Sinon application de sanction sportive et financière pour forfait.
--	--

Toute équipe dûment qualifiée qui ne participe pas aux phases finales des compétitions F15, se verra infliger l'amende prévue (absence de l'équipe) selon la grille de tarifications des droits et amendes 2023/2024.